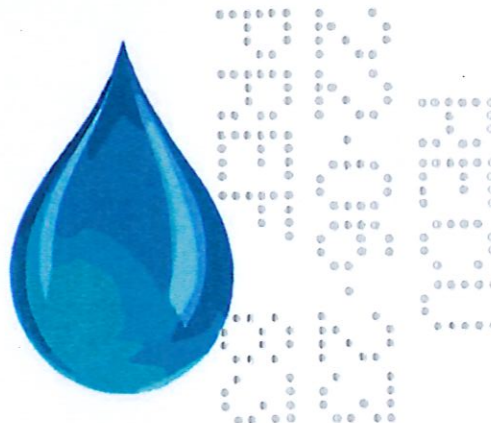


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA
RÉGION EST DE TOULON**



**RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2022 PRÉSENTÉ
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



Hôtel de ville - Place du 11 novembre 83250 LA LONDE LES MAURES
Tél. : 04.94.05.24.47 mail : accueil@siaeau.com

SOMMAIRE

I- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC	
1- Historique du syndicat	3
2- Territoire	3
3- Estimation de la population desservie	4
4- Conditions d'exploitation du service: le contrat	5
5- L'origine de l'eau	7
6- Les conventions des achats d'eau	8
7- Gestion coordonnée de la ressource: suivi du protocole	9
8- Les infrastructures du syndicat	10
9- Volumes prélevés	14
10- Les débits souscrits	15
11- Schéma et Longueur du réseau: stratégie de mobilisation de l'eau	16
12- Le patrimoine du syndicat	17
II – TARIFICATION ET RECETTES	
1- Éléments relatifs au prix du M3 vendu aux communes	19
2- Factures d'eau des communes – Prix moyen du m3	22
III- INDICATEURS DE PERFORMANCES	
1- Les aspects quantitatifs	25
2- La défense incendie	25
3- La qualité de l'eau	26
4- Rendement du réseau	28
5- Les performances des usines	29
6- Protection des ressources en eau	30
7- Connaissance de la gestion patrimoniale du réseau	30
IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
1- Le compte administratif 2022	31
2- Les engagements du syndicat	34
3- État de la dette	34
4- Schéma directeur et programme de travaux	35
V- TABLEAU RÉCAPITULATIF	38



3- ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE – 9 ABONNÉS

Population 2022

COMMUNES	Nombre d'habitants
BORMES LES MIMOSAS	8 162
CARNOULES	3 587
CARQUEIRANNE	9 462
COLLOBRIÈRES	1 855
HYÈRES	54 615
LA CRAU	19 052
LA LONDE LES MAURES	11 493
LE LAVANDOU	5 980
PIERREFEU	6 083
TOTAL	120 289



4- CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE – LE CONTRAT, LE RÔLE DE CHACUN

Le syndicat investit, le fermier assure l'exploitation et la distribution aux communes

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none"> Exploitation du service Trois opérations de travaux neufs 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux neufs Travaux patrimoniaux de renouvellement

Depuis le 1^{er} juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (jusqu'au 30 juin 2026), le syndicat a délégué l'exploitation du service à son fermier VEOLIA qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le syndicat assure les travaux patrimoniaux

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Le délégataire est chargé de gérer les relations avec les usagers.

LE CONTRAT ET LES AVENANTS

DÉLÉGATION SERVICES PUBLICS	DATE D'EFFET	DATE DE FIN	COMMENTAIRES
CONTRAT CEO	01/07/2008	30/06/2026	Durée de 18 ans (justifiée par des travaux concessifs).
AVENANT N°1	23/03/2010		Intégration nouveaux ouvrages, modification du programme de renouvellement, - investissements concessifs
AVENANT N°2	19/01/2015		Modification de la définition du coefficient de révision applicable en ce qui concerne le programme prévisionnel de travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel prévu à l'article 19.2.2.2 du contrat afin de suivre les engagements du Délégataire en terme d'exécution de ce programme ; Précision plus en avant des clauses de reversement par le Délégataire à la collectivité de la part syndical du prix de l'eau.

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SCP	Achat d'eau brute à la SCP
achat	TOULON	Achat d'eau brute Toulon Production
vente	BORMES LES MIMOSAS	Vente d'eau à Bormes les Mimosas
vente	CARQUEIRANNE	Vente d'eau Carqueiranne
vente	COLLOBRIERES	Vente d'eau à Collobrières
vente	HYERES	Vente d'eau Hyères
vente	LA CRAU	Vente d'eau à la Crau
vente	LA LONDE LES MAURES	Vente d'eau La Londe les Maures
vente	LE LAVANDOU	Vente d'eau au Lavandou
vente	PIERREFEU DU VAR	Vente d'eau à Pierrefeu
vente	CARNOULES	Vente d'eau à Carnoules

En l'état actuel, le fermier assure totalement, dans le cadre de son contrat d'affermage, la gestion technique du réseau, des usines de production et des stations de pompage.

L'exploitation de l'ensemble du patrimoine du Syndicat ayant été déléguée, le S.I.A.E. ne dispose d'aucun moyen adapté pour assurer une gestion technique des ouvrages.

Au plan technique, ce contrat prévoit que:

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls et assure le renouvellement des équipements électromécaniques et des appareillages hydrauliques, il apporte des prestations supplémentaires notamment : dans la sécurisation de la ressource en eau en diminuant les prélèvements sur la retenue de Carcès et en augmentant les achats d'eau à la SCP.

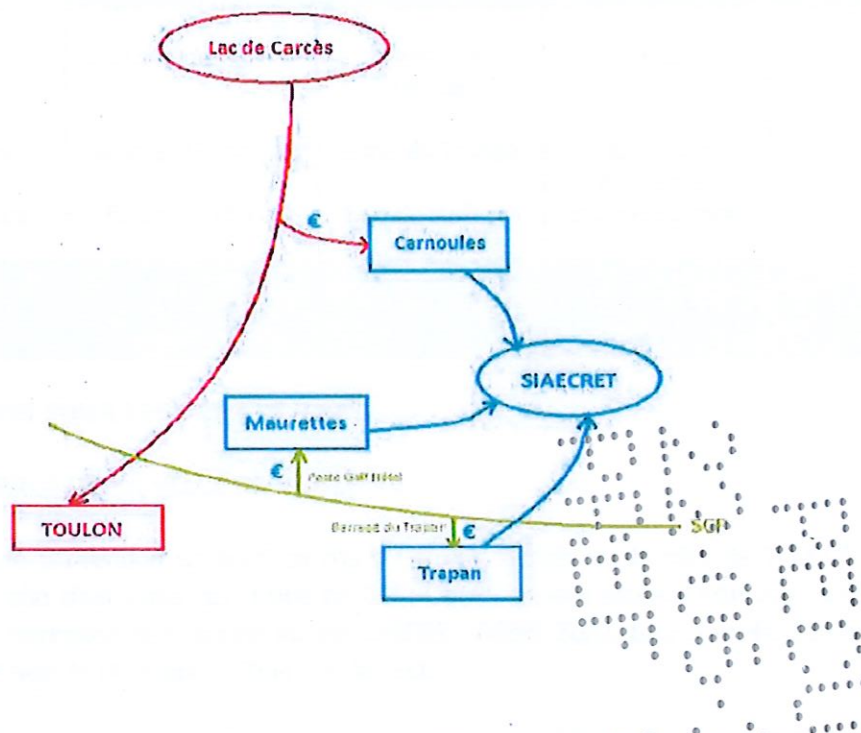
Production

Répartition de la production actuelle : 10 % pour l'usine de Carnoules, 30 % pour l'usine du Trapan et 60% pour l'usine des Maquettes.

la production comprend :

- la vente en gros aux collectivités.
- l'eau perdue au niveau des fuites dans les réseaux d'adduction
- l'eau non comptabilisée (poteaux incendie, piquages clandestins...).

5- ORIGINE DE L'EAU



LES CAPTAGES

RETENUE DE CARCÈS : l'adduction d'eau de CARCES est la propriété de la Métropole de TPM, elle alimente en eau les collectivités suivantes : ville de Toulon, Marine nationale, Syndicat Est de TOULON, la commune de La Valette, le Syndicat La Valette – La Garde – Le Pradet. Elle comprend un barrage en terre avec un volume de retenue entre 6 000 000 m³ à 8 000 000 m³, une station de pompage et une station d'alerte pouvant détecter les pollutions accidentelles de l'eau brute et comportant une mesure en continu.

LE BARRAGE DE CARCES

Une restriction de côte du plan d'eau a été prononcée ces dernières années dans l'attente de travaux de confortement et d'auscultation complémentaire prescrits par la DREAL PACA, organisme de contrôle de l'ouvrage. Des travaux de reprise d'étanchéité doivent impérativement être programmés par la ville de TOULON dans les prochaines années afin que la retenue retrouve sa capacité de stockage optimale.

LE LAC DE VINS : D'une capacité de 1 000 000 m³ peut être sollicité en cas de sécheresse.

COMBE CAVE : ancienne mine à ciel ouvert de capacité de 850 000 m³ située à CABASSE, elle permet d'alimenter directement l'usine de pompage via le canal de prise d'eau de l'Issole.

Les eaux de Carcès alimentent l'usine de traitement de CARNOULES, propriété du Syndicat.

RETENUE DU TRAPAN

Les eaux de la retenue du Trapan appartiennent à la Société du Canal de Provence, elle alimente de façon saisonnière la station de traitement du Trapan propriété du Syndicat. La retenue se situe sur la commune de Bormes Les Mimosas, la capacité de la retenue est d'environ de 2 000 000 m³, le gros de l'alimentation de la ressource provient du Verdon à travers le réseau de canaux de la Société du Canal de Provence.

Ces souscriptions auprès de SCP sont les suivantes :

CONVENTION AVEC LA SCP			
Débits souscrits	TRAPAN	POSTE DU GOLF HÔTEL	SOUSCRIPTION TOTALE DES 2 POSTES
Usage normal	0 l/s	300 l/s	300 l/s
Usage saisonnier (1)	200 l/s	0 l/s	200 l/s
Usage Secours	100 l/s	0 l/s	100 l/s
TOTAL	300 l/s	300 l/s	600 l/s

Les tarifs applicables pour les achats d'eau auprès de SCP sont composés de redevances :

- d'une redevance par l/s souscrit pour chacun des usages
- d'une part proportionnelle aux volumes achetés selon chacune des usages
- Après dénonciation par le SIAE du contrat antérieur :

- Reconduction des dispositions et particularités convenues lors de la signature du protocole de "Gestion Coordonnée des Ressources":

- Maintien du tarif complément de ressource sur 300 l/s souscrits en fourniture annuelle (18 % de réduction sur le tarif normal)

- Transfert possible des souscriptions d'un poste à l'autre pour optimiser le coût des achats d'eau,

- Décalage du saisonnier du 01 juin au 30 septembre,

Les achats d'eau à la SCP sont à la charge du délégataire.

Depuis les travaux effectués en 2008 par le SIAE, l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES est devenue l'usine principale du SIAE.

7- GESTION COORDONNÉE DE LA RESSOURCE - SUIVI DU PROTOCOLE

La Gestion Coordonnée de la Ressource permet au SIAE de limiter ses prélèvements sur CARCES et de bénéficier du tarif GCR auprès de la SCP.

Les besoins en eau du Syndicat ont en effet baissé ces dernières années de manière significative, ceci en relation avec la modification par certaines communes adhérentes de leur stratégie de mobilisation de ressources propres.

INFRASTRUCTURES DU SYNDICAT



USINE DU TRAPAN- BORMES LES MIMOSAS

L'usine a été construite en 1969 avec une capacité de 300 l/s.

Elle est composée :

- d'un stockage de l'eau brute dans l'ancien décanteur
- d'une préozonation permettant un abattement des matières organiques et l'oxygénation de l'eau
- d'une filtration biologique sur sable
- d'une désinfection à l'ozone
- d'une post-chloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le réseau

Les débits d'eau à traiter à terme sont les suivants :

- Débit de production : 300 l/s
- Débit horaire de production : 1 080 m³/h
- Débit journalier maximum : 25 900 m³/j



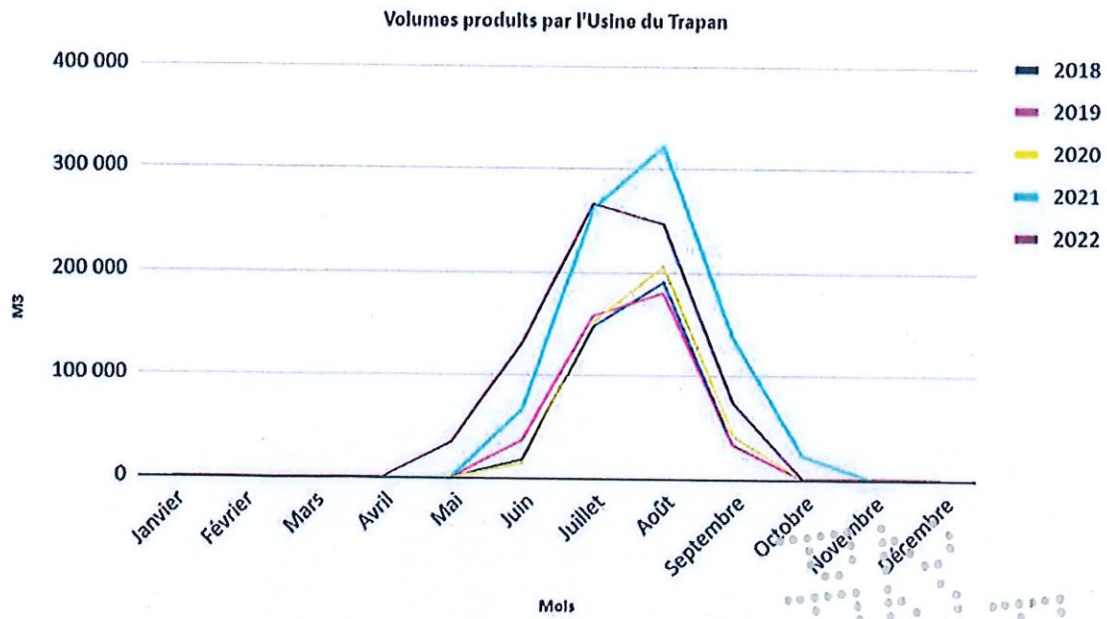
L'usine du Trapan peut être alimentée, soit par la retenue du Trapan, soit par le Canal de Provence en cas de problème de qualité d'eau au niveau de la température ou COT (carbone organique total).

Cette usine traite l'eau de la retenue du TRAPAN (SCP) elle a la capacité de traitement de 300 l/s.

L'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 1 000 m³. Elle alimente par pompage le réservoir de l'Anguillon (2 000 m³). Cette usine est désormais à l'arrêt ou en veille de septembre à juin.

Évolution des volumes produits sur l'usine du Trapan, en m³

Mois	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0	0
Avril	117	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	34 218
Juin	17 714	36 616	14 245	66 455	131 296
Juillet	147 322	157 474	151 419	261 057	265 601
Août	190 110	179 898	205 682	321 549	245 848
Septembre	33 011	33 260	41 470	136 744	73 553
Octobre	0	401	0	23 064	0
Novembre	0	1 119	0	0	0
Décembre	25	0	0	0	0
TOTAL	388 298	408 768	412 816	808 869	750 516



USINE DE CARNOULES



bassin de décantation des boues

L'usine a été construite en 1953, elle a une capacité de production de 200 l/s, celle-ci a été portée en 1967, à 300 l/s. L'eau arrive depuis Carcès par une adduction de type béton sur une longueur de 52,8 km.

La filière comprend :

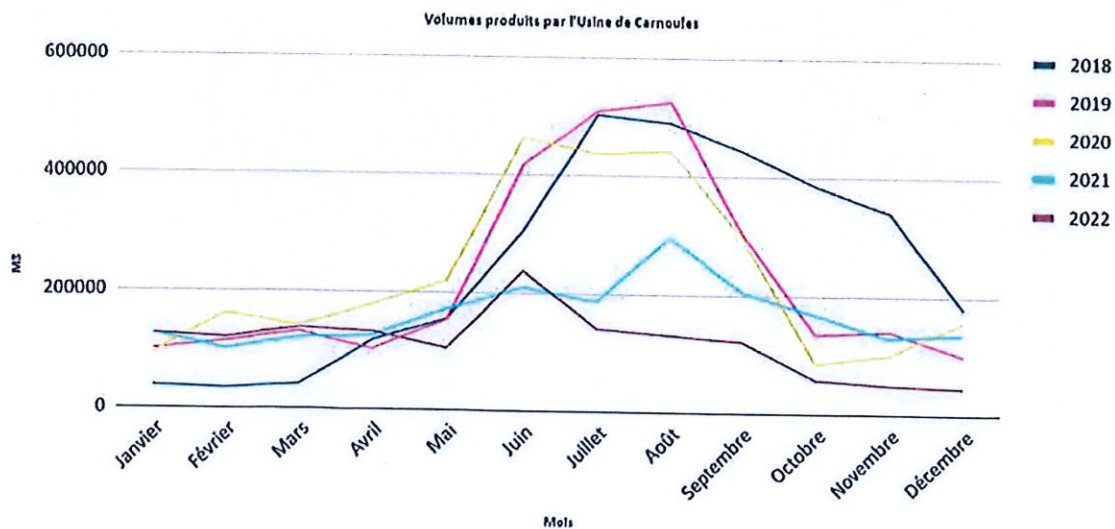
- une clarification de l'eau comprenant
 - pré-chloration
 - floculation au WAC HB
 - décantation
 - filtration biologique sur charbon actif en grain

infection à l'ozone et une désaturation
 action à l'ozone
 et chloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le Réseau

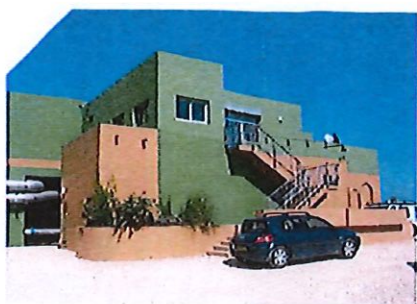
usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'un volume total de 5 000m³, elle dessert gravitairement le réseau du syndicat par le réservoir du Viet (3000 m³) avec une surpression en cas de fortes demandes.

Évolution des volumes produits sur l'usine de Carnoules, en m³

Mois	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	38146	100660	93565	127830	126469
Février	34451	113688	162319	101373	120238
Mars	41073	130774	141464	121102	137563
Avril	117401	102190	178809	125651	132207
Mai	155057	153450	219240	171385	104823
Juin	305784	418058	463956	210301	237525
Juillet	503774	510173	437741	136973	140680
Août	490539	525689	443257	296407	130462
Septembre	443952	304222	300152	266117	120711
Octobre	385485	134215	84626	169131	57561
Novembre	341627	140424	99625	129271	48997
Décembre	179078	98612	157079	136327	44835
TOTAL	3 036 366	2 732 155	2 781 833	1 981 568	1 401 971



USINE DES MAURETTES - HYÈRES (USINE PRINCIPALE DU SYNDICAT)



Usine des Maurettes

Vue extérieure



Pompes de relèvement d'eau brute



Compresseurs d'eau de process



Désinfection UV

L'usine des Maurettes, propriété du Syndicat, est située sur la commune de Hyères. L'eau brute est achetée à la SCP et provient directement de la ressource du Verdon par le canal de Provence. L'usine a été construite en 1991 avec une capacité de production de 150 l/s celle-ci a été portée en 2008 à 300 l/s.

Elle est composée de :

- d'une pré chloration, en secours, pour l'abatement de la matière organique,
- d'une filtration sur sable (avec possibilité de collage sur filtre au WAC),
- d'une désinfection par UV,
- d'une post chloration au chlore gazeux.

L'usine possède 3 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 2 550 m³.

Évolution des volumes produits par l'usine des Maurettes, en m³

Mois	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	321 497	309 332	290 320	324 906	284 965
Février	307 139	230 452	193 290	301 184	252 986
Mars	355 369	292 223	291 132	314 606	278 093
Avril	346 155	337 050	255 873	339 938	395 023
Mai	365 875	376 983	214 684	385 837	533 449
Juin	303 290	271 750	209 610	433 099	370 142
Juillet	208 874	291 834	359 107	536 856	548 428
Août	243 957	460 705	511 050	586 966	539 679
Septembre	194 735	378 416	422 033	533 264	408 322
Octobre	172 328	374 360	454 884	517 268	407 301
Novembre	85 064	308 180	387 938	370 312	350 928
Décembre	215 048	311 053	289 020	271 883	307 937
TOTAL	3 119 331	3 942 338	3 878 941	4 916 119	4 677 253

DES SOUSCRITS

Le desservement dessert deux types de communes : Celles qui ont une ou des ressources propres, et qui utilisent le syndicat en complément toute l'année, ou en appoint l'été, celles qui ne disposent d'aucune source locale, et qui utilisent la seule eau du syndicat pour leur alimentation en eau potable.

VENTE D'EAU EN GROS

Les conditions particulières d'alimentation en eau des communes membres sont définies dans le règlement du service de l'eau potable et ses annexes, signé entre le Syndicat et les Communes.

Ces conditions définissent les points de livraison d'eau et les débits souscrits. Celles-ci peuvent être modifiées par avenant.

Ce règlement indique que le syndicat n'a pas vocation à assurer la défense incendie, cependant des branchements incendie peuvent être réalisés.

Le débit maximal global garanti à la commune est égal au débit souscrit par celle-ci.

Si le débit de pointe est supérieur au débit souscrit, la commune doit payer une redevance de dépassement.

Le débit souscrit peut être révisé chaque année à la hausse avant le 31 janvier.

Souscription des communes pour 2022

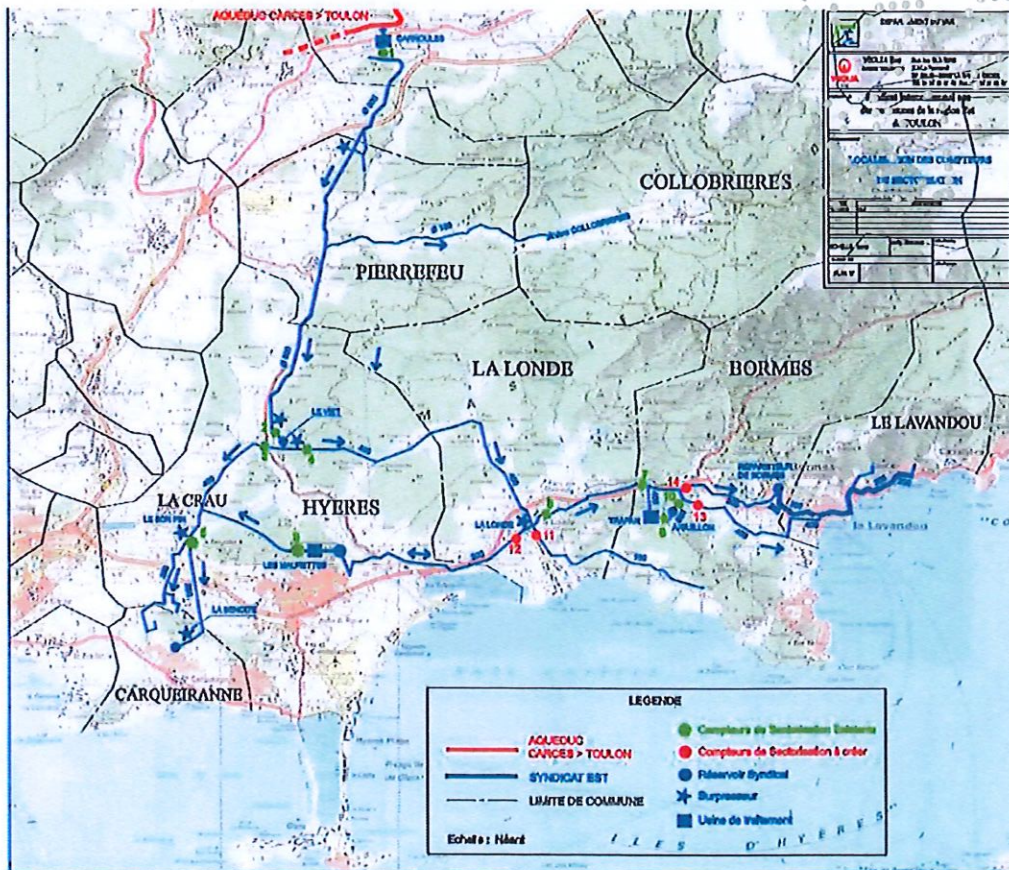
Commune	Débit souscrit l/s	Débits de pointe
PIERREFEU	49	36,93
COLLOBRIÈRES	7	6,92
LA CRAU	55	51,16
CARQUEIRANNE	65	64,46
HYÈRES	180	82,72
LA LONDE	83	78,34
BORMES	165	159,03
LE LAVANDOU	165	139,80
CARNOULES	2	2
TOTAL	771 l/s	621,36

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	-11,1%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	-11,1%

volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	11,1 %
BORMES LES MIMOSAS	1 226 482	1 209 306	1 299 069	1 389 119	1 383 230	-0,4%
CARNOULES	0	0	0	0	19 145	100%
CARQUEIRANNE	617 723	549 886	600 803	636 170	526 968	17,2%
COLLOBRIERES	89 947	65 767	63 925	86 565	99 641	15,1%
HYERES	529 954	728 317	710 717	1 126 679	445 599	60,5%
LA CRAU	1 025 214	1 056 036	1 059 377	1 035 354	1 009 453	-2,5%
LA LONDE LES MAURES	1 078 052	1 165 388	1 163 505	1 200 669	1 179 816	-1,7%
LE LAVANDOU	1 346 084	1 429 362	1 361 063	1 511 603	1 492 133	-1,3%
PIERREFEU DU VAR	446 990	492 887	494 432	496 565	493 520	-0,6%

11- SCHÉMA ET LONGUEUR DU RÉSEAU – STRATÉGIE DE MOBILISATION DE L'EAU



LONGUEUR DU RÉSEAU 124 306 ML

STRATÉGIE DE MOBILISATION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Historiquement, l'usine de CARNOULES était utilisée prioritairement compte tenu de son coût de production inférieur, les usines du TRAPAN et des MAURETTES étaient utilisées en appoint estival en secours de l'usine de CARNOULES pendant l'hiver.

La nouvelle stratégie d'achats d'eau du syndicat, élaborée dans le cadre du protocole de gestion coordonnée des ressources signé avec la SCP, modifié ce schéma en favorisant l'achat d'eau auprès de la SCP.

En période estivale :

- l'eau produite par l'usine de CARNOULES dessert gravitairement les communes de PIERREFEU et COLLOBRIÈRES.
- Les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE et HYÈRES Ouest sont alimentées par l'eau de l'usine des MAURETTES, via le nouveau feeder de convoyement de l'eau DES MAURETTES→LA CRAU.
- La commune de HYÈRES EST est alimentée par un mélange d'eau des MAURETTES et de CARNOULES.
- Par l'intermédiaire des surpresseurs du VIET, du BON PIN, de la BENOÎTE et de LA LONDE, l'usine de CARNOULES dessert également en renfort les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE, LA LONDE et HYÈRES OUEST (LE FENOUILLET).
- Les communes de BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par un mélange d'eau des 3 usines, le mélange étant effectué au niveau des réservoirs de l'ANGUILLON.

En dehors de la période estivale:

- La totalité du réseau Nord (PIERREFEU, Collobrières) reste alimentée en priorité par l'usine de CARNOULES. En cas de nécessité, ce secteur peut être alimenté par l'usine des MAURETTES par l'intermédiaire des 2 surpresseurs de LA BOUVINE et de LA PORTANIERE mis en service en 2012.
- Les communes de HYÈRES, de LA LONDE, de BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par l'eau produite par l'usine des MAURETTES.
- Les communes de LA CRAU et de CARQUEIRANNE sont alimentées en priorité par l'eau des MAURETTES mais peuvent également être alimentées en cas de besoin par l'usine de CARNOULES ou par un mélange des deux.

12 - LE PATRIMOINE SYNDICAL ESTIMÉ À 36,6 M€ AU 31/12/2020

Les installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

INSTALLATION DE PRODUCTION	Capacité de production (m3/j)
UP - USINE DE CARNOULES	24 000
UP - USINE DES MAURETTES	25 900
UP - USINE DU TRAPAN	24 000
Capacité totale	73 900

RÉSERVOIR OU CHÂTEAU D'EAU	Capacité de stockage (m3)
RÉSERVOIR DE L'ANGUILLON (3000M3)	3 000
RÉSERVOIR DE PEIGROS (50M3)	50
RÉSERVOIR DU VIET NOUVEAU (3000M3)	3 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DE CARNOULES	4 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DE CARNOULES	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DES MAURETTES	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DU TRAPAN	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DES MAURETTES 2	1 100
RÉSERVOIR. DU VIET ANCIEN (1000 m3)	1 000
RÉSERVOIR DE L'ANGUILLON (2000M3)	2 000
RÉSERVOIR DU COL DU TRAPAN (500M3)	500
RÉSERVOIR.PARTITEUR DE BORMES	1 000
Capacité totale	18 650

INSTALLATION DE REPRISE, DE POMPAGE OU SURPRESSEUR	Débit des pompes (m3/h)
SURP - BON PIN	650
SURP - LA BENOÎTE	200
SURP - LA LONDE	650
SURP - LA PORTANIÈRE	30
SURP - LE VIET AMONT	900
SURP - LE VIET AVAL	650
SURP - COL DU TRAPAN (NOUVEAU)	500
SURPRESSEUR DE LA BOUVINE	160
SURPRESSEUR DE PIEGROS	85
SURPRESSEUR VEG CARNOULES	7

INSTALLATIONS EAU

FLOURATION COL DU TRAPAN

RECHLORATION DU BON PIN

RECHLORATION LE VIET

RECHLORATION LES HAUTS JASSON

ST. MESURE CHLORE LA MANNE

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	
Canalisations							
Longueur totale du réseau (km)	122,5	123,6	123,6	124,3	124,3	0,0%	
Longueur de distribution (ml)	122 465	123 593	123 605	124 298	124 298	0,0%	
<i>dont canalisations</i>	122 465	123 593	123 605	124,3	124,3	0,0%	
Équipements							
Nombre d'appareils publics	25	32	32	33	33	0,0%	
<i>dont poteaux d'incendie</i>	25	32	32	33	33	0,0%	
Branchements							
Nombre de branchements	91	91	91	91	91	0,0%	
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	91	87	87	87	87	0,0%	Bien de retour

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement	0,33	0,32	0,59	0,59	0,60
Longueur du réseau	122 465	123 593	123 605	124 298	124 306
Longueur renouvelée totale	100	0	2 350	0	1 275

II - TARIFICATION ET RECETTES**a) Modalités de tarification**

Compte tenu des fluctuations saisonnières très importantes de la demande en eau, le Syndicat a mis en place une tarification de l'eau comportant :

- une redevance de débit facturée en fonction des débits souscrits par les communes
- une redevance de débit pour dépassements des débits souscrits
- un prix du mètre cube appliqué aux volumes consommés du 1^{er} juin au 30 septembre
- un prix du mètre cube appliqué aux volumes consommés du 1^{er} octobre au 31 mai.

Ces périodes de facturation sont appliquées depuis le 01 juillet 2008.

Ces tarifications ont été définies en fonction :

- des mécanismes de facturation des achats d'eau à la SCP, qui représentent une charge très importante pour le Syndicat
- de la nécessité d'éviter les débits de pointe trop élevés prélevés par les communes pour limiter l'importance des investissements nécessaires à la période estivale.

b. Modalités d'évolution de la tarification

$$K = 0,15 + 0,19 \text{ ICHTTS1} + 0,44 A + 0,04 E + 0,08 \text{ TP10a} + 0,10 \text{ FSD2}$$

ICHTTS1o Ao Eo TP10ao FSD2o

Ce coefficient sera arrondi au dix millième le plus proche dans lequel :

ICHTTS1 est la valeur de l'indice coût horaire du travail de tous salariés dans les industries mécaniques et électriques

A est le prix représentatif de l'évolution des tarifs d'achats d'eau

E est la valeur de l'indice électricité moyenne tension PVIC40-10-10

TP10a est la valeur de l'index national des travaux publics canalisations, égouts assainissement et adductions d'eau avec fourniture de tuyaux

FSD2 est l'indice des Frais et Services Divers 2^{ème} catégorie base 100 en juillet 2004

ICHTTS1o, Ao, Eo, TP10ao, FSD2o sont les dernières valeurs connues de ces indices au 1^{er} juillet 2007.

ICHTTS1, A, E, TP10a, FSD2 sont les dernières valeurs connues de ces indices au 1^{er} jour de la période de consommation.

K 1^{er} semestre 2022 : 1.307867

K 2^{ème} semestre 2022 : 1.342589

Éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau vendu aux communes

<i>(en euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	2 ^{ème} semestre 2022	2 ^{ème} semestre 2021
<u>Redevance pour débits souscrits</u>			
Tarif annuel par l/s souscrit			
Toutes communes = CEO	3 778,85€	3 879,17€	3 663,05€
Syndicat	2 211,57€	2 211,57€	2 211,57€
	—————	—————	—————
	5 990,42€	6 090,74€	5 874,62€
 <u>Redevance de consommation (au m3)</u>			
01 juin au 30 septembre =			
CEO	0,7372€	0,7568€	0,7147€
Syndicat	0	0	0
	—————	—————	—————
	0,7372€	0,7568€	0,7147€
 01 octobre au 31 mai =			
CEO	0,5349€	0,5491€	0,5185€
Syndicat	0	0	0
	—————	—————	—————
	0,5349€	0,5491€	0,5185€
 <u>Redevance pour débits excédentaires</u>			
Tarif annuel par l/s de dépassement			
Toutes communes =			
CEO	3 778,85€	3 879,17€	3 663,05€
Syndicat	8 145,92€	8 145,92€	8 145,92€
	—————	—————	—————
	11 924,77€	12 025,09€	11 808,97€

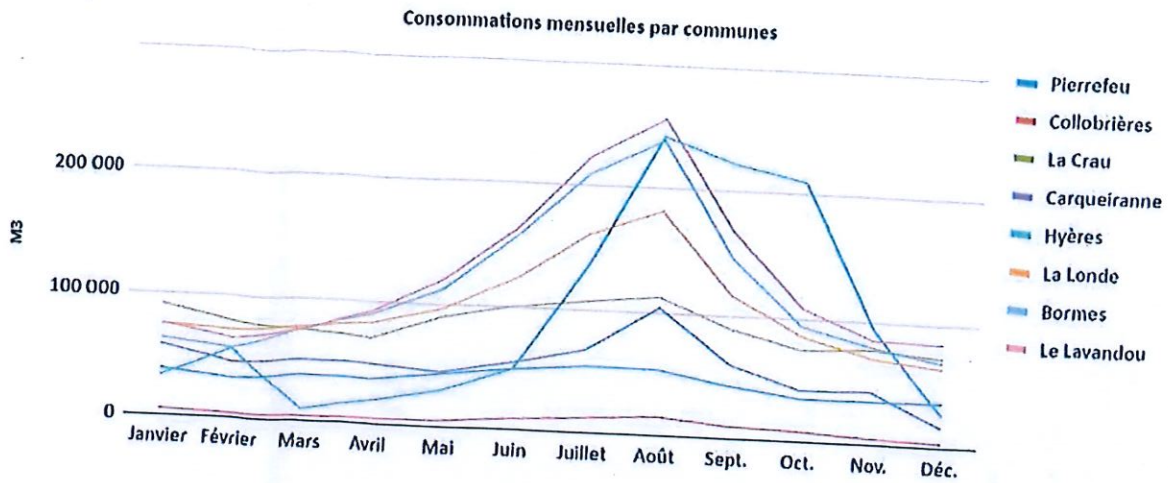
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	-11,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	-11,1%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	-11,1%
BORMES LES MIMOSAS	1 226 482	1 209 306	1 299 069	1 389 119	1 383 230	-0,4%
CARNOULES	0	0	0	0	19 145	100%
CARQUEIRANNE	617 723	549 886	600 803	636 170	526 968	-17,2%
COLLOBRIERES	89 947	65 767	63 925	86 565	99 641	15,1%
HYERES	529 954	728 317	710 717	1 126 679	445 599	-60,5%
LA CRAU	1 025 214	1 056 036	1 059 377	1 035 354	1 009 453	-2,5%
LA LONDE LES MAURES	1 078 052	1 165 388	1 163 505	1 200 669	1 179 816	-1,7%
LE LAVANDOU	1 346 084	1 429 362	1 361 063	1 511 603	1 492 133	-1,3%
PIERREFEU DU VAR	446 990	492 887	494 432	496 565	493 530	-0,6%

FACTURES D'EAU AUX COMMUNES – 2022

COMMUNES	PIERREFEU		LA CRAU		CARQUEIRANNE		HYERES		LA LONDE	
	49L m3	EUROS	55 L m3	EUROS	65 L m3	EUROS	180 L m3	EUROS	83 L m3	EUROS
JANVIER	37 191 m³	46 165,55€	69 367 m³	67 938,67€	22 932 m³	45 831,23€	16 631 m³	99 562,15€	69 308 m³	81 881,89€
FEVRIER	32 480 m³	43 416,21€	74 117 m³	70 710,77€	28 351 m³	48 993,75€	14 745 m³	98 461,48€	65 069 m³	79 408,01€
MARS	36 462 m³	45 740,10€	82 750 m³	75 749,00€	13 431 m³	40 286,44€	26 881 m³	105 544,05€	74 293 m³	84 791,14€
AVRIL	37 527 m³	46 361,63€	84 007 m³	76 482,57€	46 556 m³	59 618,19€	67 372 m³	129 174,30€	85 076 m³	91 084,09€
MAI	51 051 m³	54 254,24€	92 024 m³	81 161,30€	55 598 m³	64 895,10€	73 037 m³	132 474,95€	117 163 m³	109 810,07€
JUIN	48 754 m³	62 776,65€	90 609 m³	98 665,70€	71 492 m³	88 633,67€	27 667 m³	111 599,79€	132 457 m³	145 531,70€
JUILLET	56 372 m³	70 278,17€	108 499 m³	115 311,83€	83 508 m³	100 257,20€	65 229 m³	143 903,06€	166 962 m³	176 615,51€
AOUT	46 837 m³	62 589,66€	94 947 m³	104 395,79€	77 327 m³	95 278,40€	95 521 m³	168 303,26€	153 684 m³	165 920,08€
SEPTEMBRE	40 288 m³	57 322,51€	81 718 m³	93 739,74€	36 359 m³	62 278,68€	26 622 m³	112 805,12€	105 729 m³	127 292,33€
OCTOBRE	37 731 m³	47 116,72€	70 720 m³	38 832,35€	27 513 m³	49 213,18€	12 396 m³	98 669,78€	81 992 m³	90 470,11€
NOVEMBRE	33 943 m³	44 883,31€	85 497 m³	78 324,92€	38 992 m³	55 981,20€	10 883 m³	97 777,72€	69 058 m³	82 844,22€
DECEMBRE	34 894 m³	45 444,03€	75 198 m³	72 252,63€	24 909 m³	47 677,85€	8 625 m³	96 446,40€	59 025 m³	76 928,76€
TOTAUX	493 530 m³	626 348,78€	1 009 453 m³	973 565,27€	526 968 m³	758 944,89€	445 599 m³	1 394 722,26€	1 179 816 m³	1 312 577,91€
m3 moyen euros		1,269€		0,964€		1,440€		3,129€		1,112€



PRIX DU M3 AUX COMMUNES

COMMUNES	2021	2022
PIERREFEU	1,220€	1,269€
LA CRAU	0,951€	0,964€
CARQUEIRANNE	1,250€	1,440€
HYÈRES	1,613€	3,129€
LA LONDE	1,066€	1,112€
BORMES LES MIMOSAS	1,365€	1,419€
LE LAVANDOU	1,308€	1,363€
COLLOBRIÈRES	1,077€	1,100€
CARNOULES (2 l/s en secours)		1,295€

6 649 505 m³ vendus au prix moyen de 1,383 euros/m³ Ht

Produits facturés aux communes adhérentes

Le syndicat perçoit une surtaxe de 1,705 M€ annuel qui est calculée sur les débits souscrits par les communes

Commune	Débit souscrit	Surtaxe annuelle
Pierrefeu	49	108K€
Carqueiranne	65	144K€
Bormes	165	365K€
Collobrières	7	15K€
Hyères	180	398K€
La Londe Les Maures	83	184K€
Le Lavandou	165	365K€
La Crau	55	122K€
Carnoules	2	4K€
TOTAL	771	1 705K€

Année	2022
Produits fermiers (€)	7 250 958 €
Surtaxe (€)	1 704 015€

III – INDICATEURS DE PERFORMANCES

1- LES ASPECTS QUANTITATIFS

Sur le plan quantitatif, le SIAE dispose actuellement d'une ressource en eau suffisante pour faire face aux besoins des communes. Cependant, les années de sécheresse successives ont diminué la disponibilité de la ressource au niveau du lac de Carcès.

La capacité maximale cumulée instantanée de production est de 900 l/s (73900 m3/j pour un fonctionnement en continu).

Il est donc indispensable que le S.I.A.E. mette en perspective, dans le cadre d'une politique à moyen et long terme :

- 1° Le renouvellement de canalisations
- 2° L'évolution des besoins de chaque commune,
- 3° La recherche éventuelle de nouvelles ressources,
- 4° La sécurisation par d'éventuelles interconnexions avec d'autres ressources ou réseaux.

Le Syndicat a entamé des actions afin de sécuriser son approvisionnement :

L'ensemble de ces actions a pour but de rendre le Syndicat moins dépendant de la ressource de Carcès, qui connaît un problème chronique pour alimenter la station de Carcès et de lui permettre de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par la branche Cuesq aval du réservoir du VIET, et notamment les communes de Carqueiranne, La Crau et la partie ouest de Hyères.

L'autonomie de stockage

Le stockage de l'eau avant distribution est assuré par 13 réservoirs d'une capacité globale de 18650 m³.
Autonomie de pointe : 10 heures

2- La défense incendie

Les communes ont l'obligation légale, d'assurer la réalisation et le bon fonctionnement des équipements et des ouvrages permettant la fourniture de l'eau destinée à la lutte contre les incendies (articles L2212-2 et L2216-2 du Code général des Collectivités Territoriales).

Cette compétence étant communale, il n'appartient pas au Syndicat d'assurer la défense incendie sur ces communes membres.

Cependant, le Syndicat a installé sur ses conduites, 24 poteaux d'incendie, qui fonctionnent correctement quantité et pression nécessaires à chaque poteau incendie.

L'eau n'est pas facturée aux communes en cas d'incendie.

Les communes membres définissent elles mêmes, leur capacité de stockage propre afin de s'assurer d'une bonne autonomie, sans prendre en compte le stockage du Syndicat.

Le réseau du syndicat n'a pas vocation à assurer la protection incendie. Toutefois et de façon exceptionnelle, le syndicat peut accorder des branchements incendie dans les conditions suivantes :

- L'hydrant de défense incendie situé à l'aval du branchement incendie, appartient à la commune. Celui-ci est entretenu exclusivement par elle. En aucune manière, la responsabilité du syndicat ou de son fermier ne pourra être recherchée pour un quelconque défaut de fonctionnement de l'hydrant.
- Chaque branchement, desservant un hydrant de défense incendie est équipé d'un compteur implanté sous regard. Le branchement incendie compte pour 0 l/s dans le débit souscrit par la commune. Les consommations du compteur sont relevées et facturées mensuellement à la commune.

Il n'est pas tenu compte du dépassement de débit éventuel pendant les quatre jours qui suivent un incident, dûment justifié intervenant sur les installations communales (rupture de canalisation, panne de station de pompage) ou en cas d'incendie.

3- QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau est suivie par le fermier sous le contrôle de l'Agence Régionale de la Santé

La qualité de l'eau traitée est bonne et respecte les limites réglementaires, cela démontre l'adéquation de la qualité de l'eau brute avec les procédés de traitement.

La qualité de l'eau est contrôlée au niveau de l'eau brute, de la production et de la distribution. Des analyses et contrôles sont réalisés par :

les exploitants des ouvrages amont

- la CEO dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
- l'ARS 83 dans le cadre des contrôles réglementaires
- la CEO dans le cadre de ses auto-contrôles

Le contrôle de la qualité de l'eau

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	34	511
Physico-chimique	3 385	872

L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégaltaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégaltaire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

	2018	2019	2020	2021	2022
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes		0		0	0
Nombre de prélèvements non conformes		0		0	0
Nombre total de prélèvements		0		0	0
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	1	0		0	1
Nombre de prélèvements non conformes	0	0		0	0
Nombre total de prélèvements	1	0		0	1

→ **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

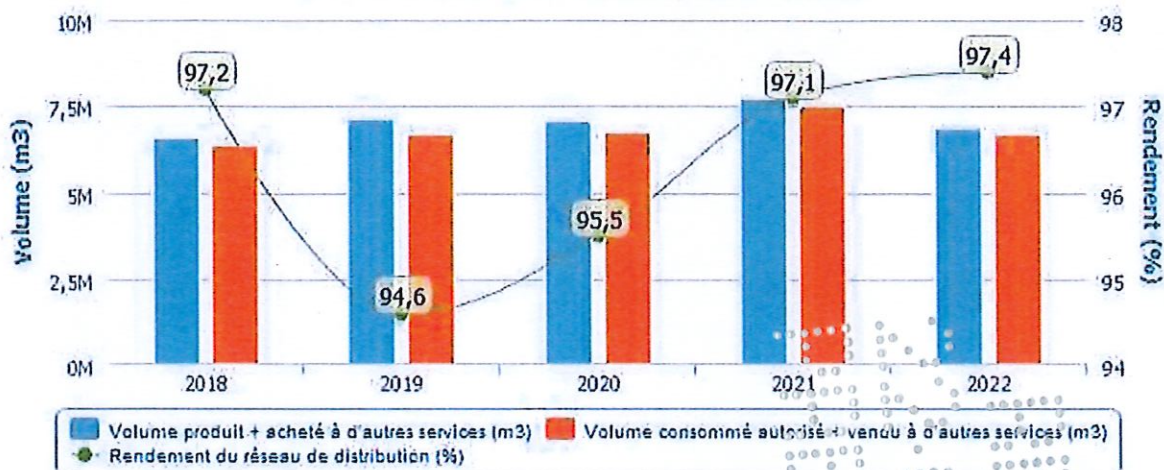
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 124 472	7 390 416	7 470 389	8 025 741	7 151 480	-10,9%
Volume eau brute acheté	7 127 318	7 390 416	7 470 389	8 025 741	7 151 480	-10,9%
Besoin des usines	580 477	307 155	396 799	319 185	321 740	0,8%
Volume produit (m3)	6 543 995	7 083 261	7 073 590	7 706 556	6 829 740	-11,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	6 649 505	6 649 505	-11,1% %
Pertes en distribution (m3)	183 549	386 312	320 699	223 832	180 235	-19,5%

On note également la forte diminution des achats d'eau à l'usine de Carnoules (-28%) en relation avec la faible disponibilité de la ressource de Carcès.

→ Rendement de réseau calculé sur la période asynchrone

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	97,2 %	94,6 %	95,5 %	97,1 %	97,4 %	0,3%
Volume vendu à d'autres services (m3)	6 360 44	6 696 94	6 752 89	7 482 72	6 649 50	-11,1%
. . .	6	9	1	4	5	
Volume produit (m3)	6 543 99	7 083 26	7 073 59	7 706 55	6 829 74	-11,4%
. . . .	5	1	0	6	0	

Evolution du rendement du réseau de distribution



5- LES PERFORMANCES DES USINES

USINES	2022
CARNOULES	94,21 %
TRAPAN	96,63 %
LES MAURETTES	95,71 %
RENDEMENT GLOBAL	95,51 %

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	0	0	5	4	2	-50,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0%
Nombre de fuites sur branchement	0	0	0	0	1	100%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	100%
Nombre de fuites réparées	0	0	5	4	3	-25,0%



→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,11	8,56	7,09	4,93	3,97
Volume non comptés (m ³) A	183 549	386 312	320 699	223 832	180 235
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	122 465	123 593	123 605	124 298	124 306

6- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau.

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	49 %	48 %	48 %	45 %	44 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018	2019	2020	2021	2022
UP - USINE DE CARNOULES	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP - USINE DES MAURETTES	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
UP - USINE DU TRAPAN	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2018	2019	2020	2021	2022
SCP	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

7- LA CONNAISSANCE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Gestion patrimoine – niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

IV- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats de clôture

L'exercice 2022 clôture en excédent toutes sections confondues de 1 651 715,48€ avant restes à réaliser.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 261 246,49	G 1 776 461,68	G-A 514 216,19
	Section d'investissement	B 1 071 459,30	H 1 791 216,50	H-B 719 757,20
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 727 762,89 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 310 020,80 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 642 726,59	Q= G+H+I+J 4 294 441,07	=Q-P 1 651 715,48

Après financement des restes à réaliser, l'excédent de clôture s'établit à 1 426 263,50€.

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 309 207,16	L 83 765,18
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 309 207,16	= K+L 83 765,18

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 261 246,49	= G+I+K 2 603 224,57	1 241 979,08
	Section d'investissement	= B+D+F 1 690 687,26	= H+J+L 1 874 971,68	184 284,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 951 932,75	= G+H+I+J+K+L 4 378 196,25	1 426 263,50

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part outlines the specific procedures and protocols that must be followed when conducting financial transactions. This includes the requirement for proper authorization and documentation of all payments and receipts.

3. The third part addresses the issue of budgeting and financial planning. It stresses the need for regular monitoring and reporting of financial performance against the approved budget, as well as the importance of identifying and addressing any variances in a timely manner.

4. Finally, the document concludes by reiterating the organization's commitment to high standards of financial integrity and the role of all employees in upholding these standards.

Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, le CA2022 s'est exécuté par chapitre ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	CA2022		CA2022
011 - Charges générales	137 389,12	70- Surtaxe	1 704 009,73
012 - Charges de personnel	51 463,32	70- Loyers	34 132,32
65 - Charges courantes	74 250,91		
Sous-total - charges gestion courante	263 103,35		
66 - Intérêts de la dette	72 727,76		
Dépenses réelles de fonctionnement	335 831,11	Recettes réelles de fonctionnement	1 738 142,05
023 - Virement		042 - Transfert subvention	37 319,63
042 - Amortissement immobilisations	925 414,38	002- Résultat reporté	727 762,89
Dépenses totales de fonctionnement	1 261 245,49	Recettes totales de fonctionnement	2 503 224,57

Résultat de fonctionnement 2022	1 241 979,08
Issu de N-1	727 762,89
Issu de N	514 216,19

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2022 s'établit à 1 704 009,73€. La surtaxe représente 98% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur les équipements syndicaux de leurs antennes relais, recette titrée à hauteur de 34 132,32€.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 336K€ et sont en progression de 72K€ au regard de celles de 2021 dont le montant était de 263K€. Cette progression provient des charges à caractère général, principalement des deux postes suivants :

- Charges de débroussaillage + 47K€
- Etude de classification des réseaux + 28K€.

En 2022, 15% des recettes réelles de fonctionnement (1 738K€) dont majoritairement la surtaxe, ont été consommées par des dépenses de gestion courante (total de 263K€ issu des postes suivants: charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante).

L'épargne brute syndicale, égale à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, s'établit à 1 402K€ en 2022. Elle est inférieure de 61K€ à l'épargne brute 2021 qui s'établissait à 1 463K€, du fait principalement de la progression des deux charges de fonctionnement précitées (débroussaillage et étude). Notons toutefois la relative stabilité de l'épargne brute depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion courante	1 715K€	1 716K€	1 728K€	1 721K€	1 721K€	1 725K€	1 720K€	1 725K€	1 738K€
Surtaxe syndicale	1 696K€	1 696K€	1 700K€	1 701K€	1 701K€	1 704K€	1 705K€	1 705K€	1 704K€
Loyers	19K€	19K€	28K€	20K€	20K€	21K€	14K€	19K€	34K€
Dépenses de gestion courante	-160K€	-179K€	-174K€	-214K€	-177K€	-173K€	-174K€	-177K€	-263K€
Charges à caractère général	-67K€	-74K€	-71K€	-103K€	-68K€	-62K€	-61K€	-55K€	-137K€
Charges de personnel	-45K€	-45K€	-46K€	-49K€	-48K€	-49K€	-51K€	-51K€	-51K€
Charges de gestion courante	-48K€	-60K€	-57K€	-62K€	-62K€	-62K€	-62K€	-71K€	-74K€
Epargne de gestion annuelle	1 556K€	1 537K€	1 554K€	1 507K€	1 544K€	1 552K€	1 545K€	1 547K€	1 475K€
Intérêts de la dette	-191K€	-165K€	-132K€	-123K€	-114K€	-104K€	-97K€	-83K€	-73K€
Dépenses exceptionnelles		-1K€	-10K€						-1K€
Produits exceptionnels	18K€	0K€	1K€	12K€			0K€		
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 382K€	1 372K€	1 412K€	1 396K€	1 430K€	1 448K€	1 448K€	1 463K€	1 402K€
Annuité de la dette en capital	-285K€	-290K€	-297K€	-306K€	-309K€	-319K€	-320K€	-331K€	-341K€
Subventions en annuités (part capital)	10K€	fini	fini				x		
Epargne nette annuelle	1 107K€	1 082K€	1 115K€	1 090K€	1 121K€	1 129K€	1 128K€	1 133K€	1 061K€

Section d'investissement

Concernant la section d'investissement, le CA 2022 s'est exécuté ainsi :

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	588 724,80	309 207,16
Remboursement capital dette	341 153,65	
Dépenses financières	341 153,65	
Dépenses réelles	929 878,45	309 207,16
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Transfert de subventions	37 319,63	
Dépenses d'investissement N	1 071 459,30	309 207,16
Déficit 2021 reporté	310 020,80	
Total dépenses Investissement	1 381 480,10	309 207,16

Recettes d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Subventions reçues	59 957,00	
TVA	137 864,10	83 755,18
Affectation en réserves	563 719,80	
Recettes financières	701 583,90	83 755,18
Recettes réelles	761 540,90	83 755,18
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Amortissements	925 414,38	
Recettes d'investissement N	1 791 216,50	83 755,18
Total recettes Investissement	1 791 216,50	83 755,18

Résultat de l'exercice hors RAR	719 757,20	-225 451,98
001 - déficit reporté	-310 020,80	
Résultat de clôture avant RAR	409 736,40	
Solde des Restes à réaliser	-225 451,98	
Résultat de clôture après RAR	184 284,42	

2- LES ENGAGEMENTS DU SIAE DE TOULON

La section d'exploitation du budget syndical est financée par la surtaxe assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2021 s'établit à 1 705 120, 52 €. La surtaxe représente 99 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevance acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur l'usine du Trapan de leurs antennes relais.

Notons sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

Toujours dans la même logique, l'année 2022 a permis la réalisation des travaux portant sur :

- de nouvelles opérations
 - la canalisation de La Londe
 - les travaux de sécurisation des sites
 - finalisation des clôtures
 - démarrage du second volet de l'opération de sécurisation
- les travaux sur les sites des usines
- le débroussaillage (poursuite d'opération)

- d'autres travaux courants sur les installations (travaux en urgence).

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton.

A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériaux BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif.

L'ÉTAT DE LA DETTE

La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif.

L'état de la dette au 31/12/ 2022 est de 2 179 K€ à taux fixe (Moins de deux ans d'endettement.)

Le graphique suivant illustre l'évolution des annuités de dette :

Fonction	Localisation	Travaux	Estim (€ TTC)	Année réalisation
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON / Part. BORMES	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC (tranche ferme)	1 015 000 €	2019-2020
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON	Réhabilitation réservoirs (options 1 et 2)	665 000 €	2020
Patrimonial Réseau	CABASSON		1 242 000 €	2020
Sécurisation/actes de maintenance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Equipements	504 000 €	2021
Sécurisation/actes de maintenance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Clotures	534 000 €	2021
Sécurisation / Patrimonial Réseau	JASSONS / LA LONDE	Renforcement en DN400 sur 1,210 km	1 000 000 €	2021
Sécurisation/ Vulnérabilité	LES JASSONS / PETIT NICE	Automatisation de 3 vannes	72 000 €	2022
Sécurisation /coupure électrique	TRAPAN	Groupe Elec. Au réservoir COL TRAPAN	168 000 €	2022
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Diagnostic du GC (usine + 2 réservoirs)	18 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 1 : 1,975 km	1 200 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 2 : 2,410 km	1 446 000 €	2022-2023
Patrimonial Réseau	LE LAVANDOU	Renouvellement DN200 sur 4,323 km	1 296 000 €	2024
Sécurisation stockage	MAURETTES	Nouveau réservoir 3 000 m ³	1 920 000 €	2025/2026
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Diagnostic du GC (x2 réservoirs)	30 000 €	2027
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Réhabilitation usine TRAPAN + 2 réservoirs suite diagnostic GC	420 000 €	2027
Patrimonial Réseau	PIERREFEU	Renouvellement DN500 sur 0,648 km	540 000 €	2028
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC	330 000 €	2028
Patrimonial Réseau	LA CRAU / LA BENOITE	Renouvellement DN250 sur 3,296 km	1 320 000 €	2029
TOTAL TRAVAUX DE 2022 à 2030			13 720 000 € TTC	
			1 372 000 € TTC/an	
	DIVERS	200 000 € TTC/an	200 000 € TTC/an	

LES FAITS MARQUANTS

- Renouvellement du contrat SCP

• L'appel à l'eau de la SCP

Le protocole d'accord « relatif aux conditions d'alimentation en eau du Syndicat par la SCP, dans le cadre d'une gestion coordonnée des ressources du Verdon et du Lac de Carcès », négocié par le Syndicat avec la SCP, a pris effet en 2008.

Le Syndicat prend, à travers ce protocole, les engagements d'allègement de ses prélèvements sur le lac de Carcès. Dès 2010, les prélèvements d'eau en provenance du lac de Carcès ont ainsi été diminués de plus de 50%.

En contrepartie, et pour l'eau de substitution provenant de la SCP sur les prises d'eau du Trapan et des Maurettes, le Syndicat bénéficie du tarif « Gestion Coordonnée de la Ressource » (-18% sur l'usage normal).

- Le contrat de fourniture d'eau avec la SCP porte la souscription globale du Syndicat à 600 l/s, dont 300 l/s en usage normal, 200 l/s en usage saisonnier et 100 l/s en usage secours.

Ces souscriptions ont été reprises à l'identique dans le cadre du renouvellement de la convention d'achat d'eau au 1er janvier 2022.

Début 2022, une nouvelle convention a été signée par le Syndicat avec la Métropole « TPM » et la CEO.

Études de vulnérabilité

Le Syndicat a confié à l'entreprise VEOLIA la réalisation des études de vulnérabilité des installations syndicales vis-à-vis des actes de malveillance. Cette étude, restituée début 2019, a permis d'établir une évaluation des risques et de proposer un plan d'actions afin de diminuer la vulnérabilité des installations.

Investissements réalisés en 2022 par le Syndicat Travaux en lien avec le schéma Directeur :

Le dévoiement et le renforcement de la conduite d'adduction syndicale DN 150 à
avec les travaux de création d'une piste cyclable par le CG83 à LA CRAU, période 2021/2022 .

Le SIAECRET a missionné le bureau d'étude ARTELIA pour la mise à jour des plans en classe de précision A .

- La sécurisation des installations, des réseaux d'adduction et du stockage de l'eau,
- Le renouvellement patrimonial des réseaux et des ouvrages.

Pour la période 2022/2023, le Syndicat a ainsi programmé :

- La réalisation des travaux de sécurisation des installations en lien avec l'étude de vulnérabilité de 2018 (clôtures et équipements),
- L'installation d'un groupe électrogène sur la station de reprise du col du Trapan,
- La réalisation du diagnostic génie civil de l'usine du Trapan.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	EXERCICE 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	
Estimation de la population desservies	120 289 Hab
Nombre de communes membres	9
Nombre d'installation de production	3
Nombre de réservoirs	13
Capacité de production m3/jour	73 900 m3
Débits souscrits	771 l/s
Débits de pointe l/s	621,36 l/s
Prix moyen du m3	1,383 €
Volume prélevé	7 151 480 m3
Volume produit	6 829 740 m3
Volume vendu	6 649 505m3
INDICATEURS DE PERFORMANCE	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS)	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (collectivité et délégataire)	90%
Rendement global (Ventes/prélèvements)	90,4 %
Rendement des usines	95,5 %
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	97,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	3,97 m3/J/km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	3,97 m3/J/km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0,60%
Longueur total du réseau	124 306 m
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	44%

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

François de CANSON

